



Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2025

Délibération n° 2025-023

Tarifs location de salles communales 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinque octobre à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 16 octobre 2025

Date d'affichage : 16 octobre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Céline HENG, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGE, Christine LOUBEYRE, Dominique COURILLEAU, Nathalie RIOU, Mickaël GENESTE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY.

ABSENTS EXCUSES : Jonathan MAILET qui donne pouvoir à Céline HENG

ABSENT : Xavier BERNARD

Secrétaire de séance : Patrick PARFAIT

Le Maire propose au Conseil Municipal

- de réviser les tarifs de location des salles communales pour l'année 2026 conformément au règlement de location des salles communales approuvé par délibération n°2024-033 du 12 octobre 2024 en se basant sur une augmentation de 1,2 % (base INSEE septembre 2025)
- d'ajouter à titre exceptionnel sur l'année 2026 un forfait « consommation » de 100 Euros pour chauffage, eau, électricité afin d'accueillir les manifestations d'une collectivité voisine (Fussy) pendant la durée des travaux de sa salle des fêtes.
- de passer d'une à deux mises à disposition gracieuses annuelles en période électorale.

SLOW

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer au titre de l'année 2026 les tarifs suivants :

TARIFS SALLES COMMUNALES 2026		Habitants ou Associations de Pigny ou Agents de la collectivité de Pigny	Habitants ou Associations HORS Commune Et entreprises
GRANDE SALLE	1 jour	288 €	553 €
	Week-end	400 €	784 €
	Tarif association 1 journée	54 €	
	Tarif association week-end	76 €	
SALLE DES SPORTS	1 jour	127 €	217 €
	Week-end	196 €	329 €
	Tarif association 1 journée	14 €	
	Tarif association week-end	20 €	

- Les associations de Pigny bénéficient d'une réservation d'une salle des fêtes gratuite par an.
- Les candidats aux élections politiques bénéficient d'une mise à disposition gracieuse d'une salle, deux fois par campagne électorale.
- Une caution de garantie d'un montant de :
 - 500 € pour la salle des sports
 - 900 € de garantie du matériel, de 100 € de garantie tri sélectif et de 250 € de garantie ménage pour la grande salle polyvalente devront être versées au moment de la remise des clés
- Les arrhes, d'un montant égal à 50% de la valeur locative de la salle réservée, sont encaissées au moment de la signature de la convention et le solde des 50 % restant doit être joint à la convention. Il sera encaissé au lendemain du dernier jour de location.
 - d'ajouter à titre exceptionnel sur l'année 2026 un forfait « consommation » de 100 Euros pour chauffage, eau, électricité) afin d'accueillir les manifestations d'une collectivité voisine (Fussy) pendant la durée des travaux de sa salle des fêtes.
 - de passer d'une à deux mises à disposition gracieuses annuelles en période électorale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :